



Promotions Instits et P.E.

CAPD du 27 novembre 2008

Instits et PE :

**Avancement à la grande vitesse pour tous...
encore à gagner !**

Une nouvelle fois, le SNUipp a renouvelé la revendication d'un déroulement de carrière au rythme le plus rapide pour tous les enseignants. A l'heure où le ministre ne propose qu'une individualisation des rémunérations avec l'instauration de primes et que, dans le même temps, les salaires reculent encore face à l'inflation, il nous semble important de redéfinir une seule grille des salaires intégrant l'indice terminal de la hors classe PE comme indice terminal accessible à tous.

Les délégués SNUipp26 du personnel ont dénoncé le choix d'un gouvernement qui, par ses mesures, cherche à opposer les personnels et ne contribuent aucunement à revaloriser les salaires et le métier d'enseignant.

Cette revalorisation passe par une augmentation de la valeur du point d'indice et la construction d'une nouvelle grille indiciaire.

Suis-je promouvable ?

Il faut rechercher la date du dernier changement d'échelon et consulter le tableau d'avancement ; ajouter à la date du dernier avancement le temps nécessaire pour accéder à l'échelon supérieur.

Si la date obtenue est située dans l'année civile 2009 pour les instits, dans l'année scolaire 2008/2009 pour les P.E., je suis promouvable.

En terme de salaire, si je suis promu(e), je gagne en plus par mois :
la valeur ci-contre x par le nombre de points supplémentaires (v. grille).

Echelon	Nb. de promouvables			Nb. de promus			Barème du dernier promu	
	Choix	Mi-Ch.	Anc.	Choix	Mi-Ch.	A	Choix	Mi-Ch.
08	0	1	0	0	1			26.283
09	6	1	0	2	0		29.650	
10	8	3	4	2	2	2	34.422	35.033
11	5	3	3	1	2	1	42.553	43.417

TABLEAU D'AVANCEMENT						
Instituteurs (année civile 2008)				Profs des Ecoles (01/09/07 - 31/08/08)		
Echelons	Choix 30%	Mi-choix 50%	Anc ^{te} 20%	Grd Choix 30%	Choix 50%	Anc ^{te} 20%
1 ^{er} au 2 ^{ème}	Avancement automatique : 9 mois			Avancement automatique : 3 mois		
2 ^{ème} au 3 ^{ème}	Avancement automatique : 9 mois			Avancement automatique : 9 mois		
3 ^{ème} au 4 ^{ème}	Avancement automatique : 1 an			Avancement automatique : 1 an		
4 ^{ème} au 5 ^{ème}	1 an 3 mois	1 an 6 mois		2 ans	2 ans 6 mois	
5 ^{ème} au 6 ^{ème}	1 an 3 mois	1 an 6 mois		2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6 ^{ème} au 7 ^{ème}	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7 ^{ème} au 8 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8 ^{ème} au 9 ^{ème}	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9 ^{ème} au 10 ^{ème}	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	3 ans	4 ans	5 ans
10 ^{ème} au 11 ^{ème}	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

Barème des derniers promus

Si je suis promouvable, je compare mon barème à celui du dernier promu dans l'échelon auquel je peux accéder :

- barème supérieur : je change d'échelon en 2009 (Instits), en 2008/2009 (P.E.),
- barème inférieur : je ne change pas d'échelon dans cette période.

Valeur nette mensuelle
du point d'indice depuis
le 01/10/08 : **3,70 €**

Calculer son barème

Le barème promotion est départemental.

Barème = AGS + note + correctif

Note et AGS sont arrêtées au 1/09/2008

Correctif pour les notes anciennes :

- entre 5 et 6 ans + 1 pt
- entre 6 et 7 ans + 1,5 pt
- entre 7 et 8 ans + 2 pts
- + de 8 ans + 2,5 pts

Indices

Echelon	Instits	P.E.	P.E. hors cl.
1 ^{er}	341	349	495
2 ^{ème}	357	376	560
3 ^{ème}	366	395	601
4 ^{ème}	373	416	642
5 ^{ème}	383	439	695
6 ^{ème}	390	467	741
7 ^{ème}	399	495	783
8 ^{ème}	420	531	
9 ^{ème}	441	567	
10 ^{ème}	469	612	
11 ^{ème}	515	658	

Professeurs des écoles :

Echelon	Nb. de promouvables			Nb. de promus			Barème du dernier promu	
	Gd Ch.	Choix	Anc.	G	C	A	G	C
03			1			1		
04			68			68		
05	82	0	85	24	0	61	16.247	
06	110	86	70	33	61	27	19.675	18.656
07	107	76	79	32	54	28	24.500	23.500
08	156	109	106	46	77	41	36.922	27.500
09	142	72	52	42	51	17	36.258	34.500
10	86	62	21	25	44	21	50.706	44.281
11	48	18	8	14	12	8	55.989	50.944



SNUipp 26